Communauté de Communes
Loue Lison

Rapport
2017

Prix & Qualité

Du service public

D'élimination

des déchets ménagers

PRÉAMBULE

La Loi Barnier (Loi n° 95-101 du 2/02/1995), relative au renforcement de la protection de l'environnement met l'accent sur la transparence et l'information des usagers.

Dans cet objectif, et par décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 publié au Journal Officiel du 14 mai 2000, chaque président d'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), chaque maire doit présenter "un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers" avant une mise à disposition du public.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante de l'EPCI au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, lors de l'examen du compte administratif.

SOMMAIRE

♦ **INDICATEURS TECHNIQUES**

- La collecte des déchets ménagers 4
- Le traitement des déchets ménagers 5-6

♦ **CHIFFRES CLES**

- Collecte : Les chiffres clés 2017 7-8
- Traitement : les chiffres clés 2017 9

♦ **INDICATEURS FINANCIERS**

- Dépenses : les chiffres clés 2017 10
- Recettes : les chiffres clés 2017 11

LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

♦ TERRITOIRE DESSERVI

Le 1er janvier 2017 les Communautés de communes du Pays d'Ornans, d'Amancey Loue Lison et du canton de Quingey ont fusionné en Communauté de Communes Loue Lison.
La Communauté de Communes Loue Lison a collecté les déchets ménagers de ses 75 communes membres, jusqu'au 31 décembre 2017.

La Communauté de Communes Loue Lison

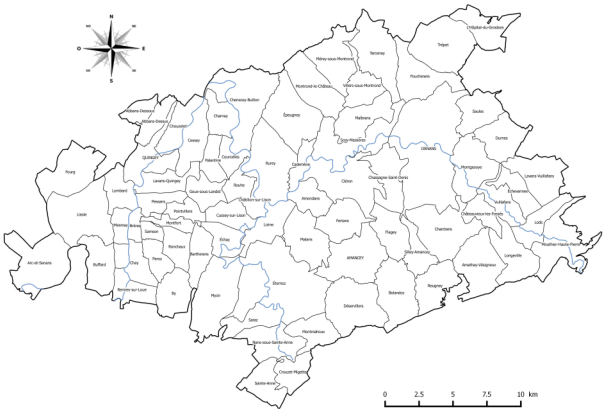

♦ ORGANISATION DES COLLECTES

COLLECTE EN PORTE À PORTE

Les collectes des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et des Déchets Ménagers Recyclables (DMR) sont effectuées par des prestataire de service : les sociétés *WILLY WETZEL (Tarcenay) et NICOLLIN (Corcelles-Ferrrières)*.

Pour les OMR : 1 fois par semaine
Pour les DMR (recyclables) **: 1 fois tous les 15 jours**

COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

OMR et DMR : 7 duos de colonnes semi-enterrées et 9 duos de cache-conteneurs sont présents sur les communes d'Ornans, Mouthier-Haute-Pierre, Vuillafans et Montgesoye. Ils sont collectés par la société Wetzel avec une périodicité de 1 semaine à 15 jours.
VERRE : 121 colonnes à verre sont réparties sur les 75 communes.
La collecte est effectuée par un prestataire de service, la société *SOLOVER*, avec une périodicité de 15 jours à un mois.

COLLECTE DES DECHETS ENCOMBRANTS MENAGERS

Elle est effectuée 2 fois par an (sauf la commune d'Ornans) par deux prestataire de service : *WILLY WETZEL et l'association TRI (Quingey)*.

LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

♦ TERRITOIRE DESSERVI

La Communauté de Communes Loue Lison a transféré sa compétence *TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS* au SYndicat mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets : ***le SYBERT***

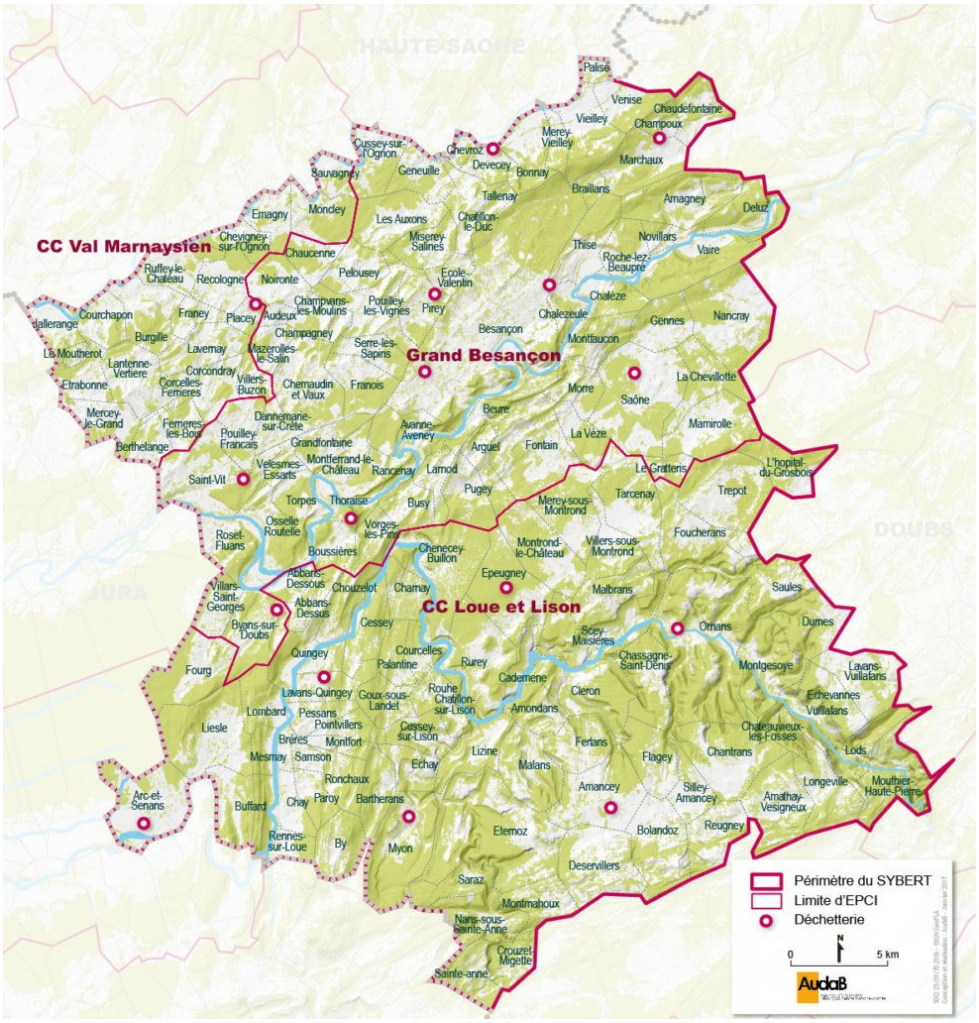

LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

♦ PRINCIPALES MISSIONS DU SYBERT

INCINERATION DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Édifiée à Planoise dans les années 1970, l'usine d'incinération est gérée par le Sybert depuis janvier 2004.

L'énergie thermique produite par l'usine d'incinération représente 35 à 40% des besoins en énergie du réseau de chauffage urbain de Besançon (Hôpital Minjoz, Quartier de Planoise).

Les Ordures Ménagères Résiduelles de notre territoire sont traitées en totalité dans cette usine

Suite à des opérations d'entretien sur cette usine, quelques tonnes d'OMR ont été reprises une fois en fosse pour traitement.

TRI DES DECHETS RECYCLABLES

Les déchets de nos bacs jaunes ont été livrés dans le centre de tri du Sybert à Besançon, à 200 m de l'usine d'incinération.

Après tri des différents matériaux et conditionnement en balles, les déchets sont envoyés dans leur filière de recyclage respective :

Cartons en Alsace, Briques alimentaires dans les Vosges, Papiers en Seine-Maritime et Allemagne, Bouteilles plastique en Bourgogne et Alsace, Emballages acier dans le Nord, Emballages aluminium dans l'Oise

CREATION & GESTION DES DECHETTERIES

18 déchetteries sont présentes sur le territoire du SYBERT.

COMPOSTAGE DES DECHETS ORGANIQUES

Outre le compostage des déchets verts déposés dans ses déchetteries, le SYBERT mène chaque année une opération d'incitation au compostage individuel en proposant aux ménages des composteurs à des tarifs préférentiels d'achat (40€ le composteur bois 300 ou 600L). La CCLL revend les composteurs à prix coûtant.

En 2017, 117 composteurs ont été vendus sur le territoire de la CCLL

INSTALLATION DE TRI MASSIFICATION

Cette installation permet de trier les encombrants issus des déchetteries afin de les valoriser au maximum et éviter leur enfouissement.

93% des encombrants collectés en déchetterie ont pu être valorisés (incinération ou recyclage)

COLLECTE : LES CHIFFRES CLES 2017

COLLECTE DES DECHETS MENAGERS : ONT ÉTÉ COLLÉCTÉS :

2 949,54 tonnes d'O.M.R.
1477,52 tonnes de DMR et PAPIERS (déchets recyclables du bac jaune)
1 225,86 tonnes d'emballages en verre

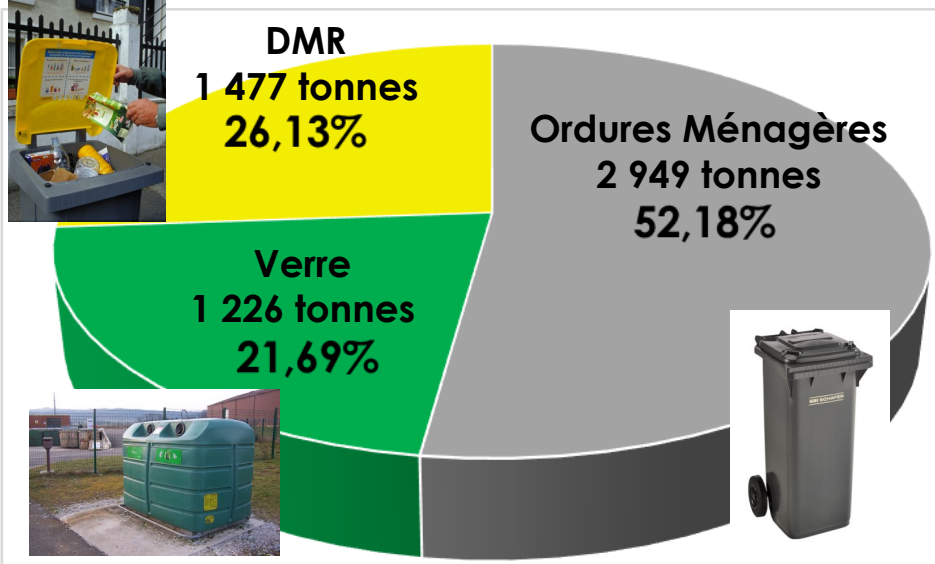

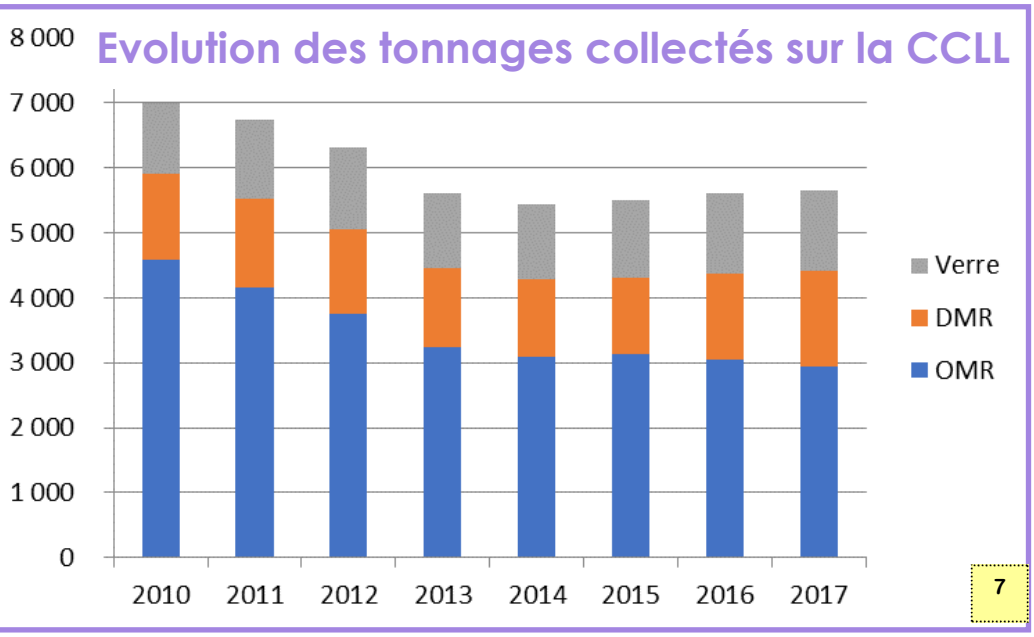

Evolution des tonnages collectés sur la CCLL

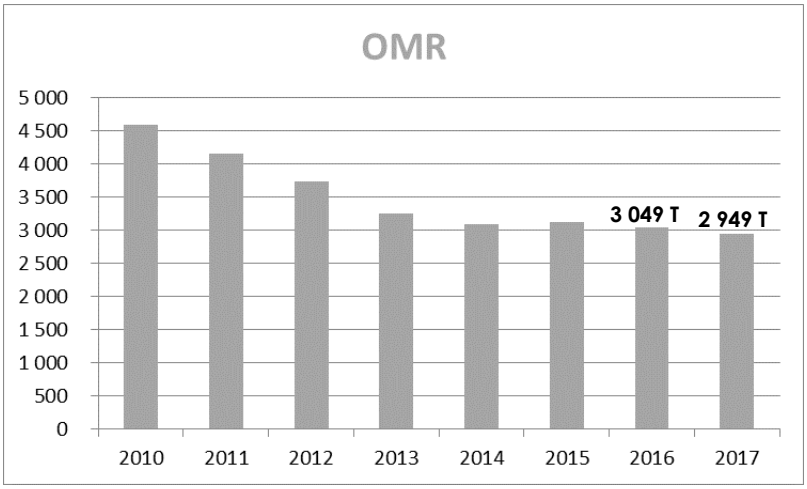

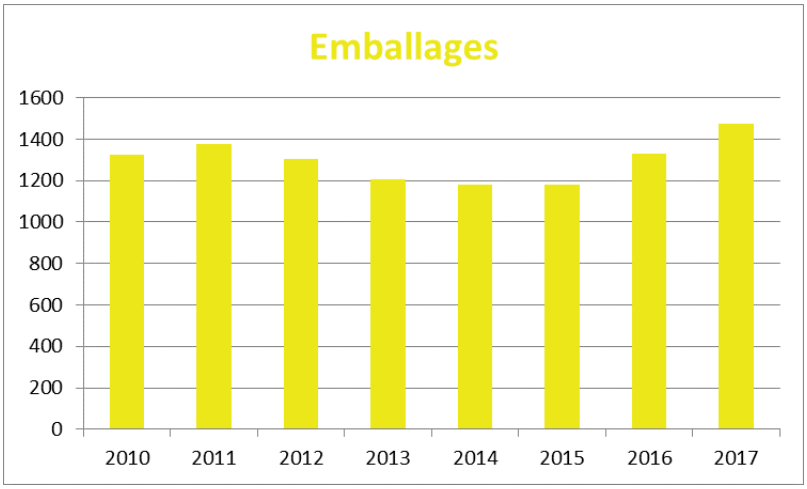

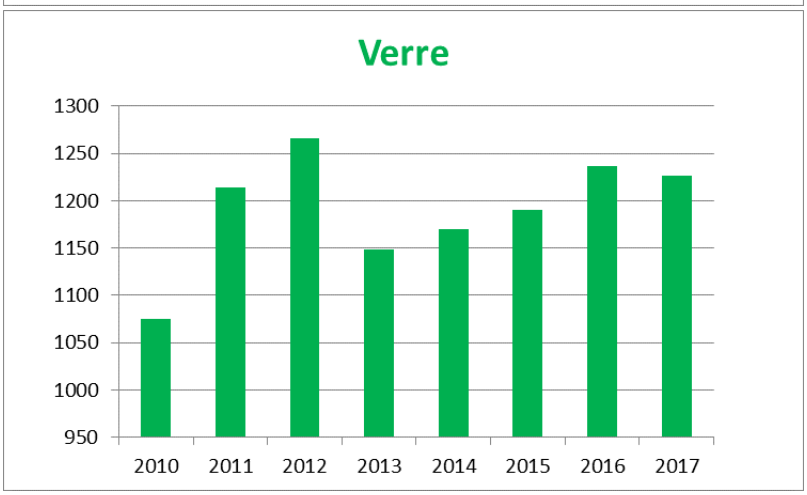

COLLECTE : LES CHIFFRES CLES 2017

CHIFFRES CLÉS

CONNAÎTRE LE CONTENU DU BAC JAUNE

Des caractérisations sont effectuées régulièrement au centre de tri pour connaître les proportions de chaque matériau présent dans les bacs jaunes.

27 caractérisations ont été réalisées en 2017 dans le centre de tri Sybert.

Depuis le 1er juillet 20162016 on constate une hausse des emballages plastiques, grâce à l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques, mise en application. Des investissements ont été réalisés dans le centre de tri Sybert pour permettre de trier plus de déchets plastiques et ne plus se limiter aux seuls flaconnages.

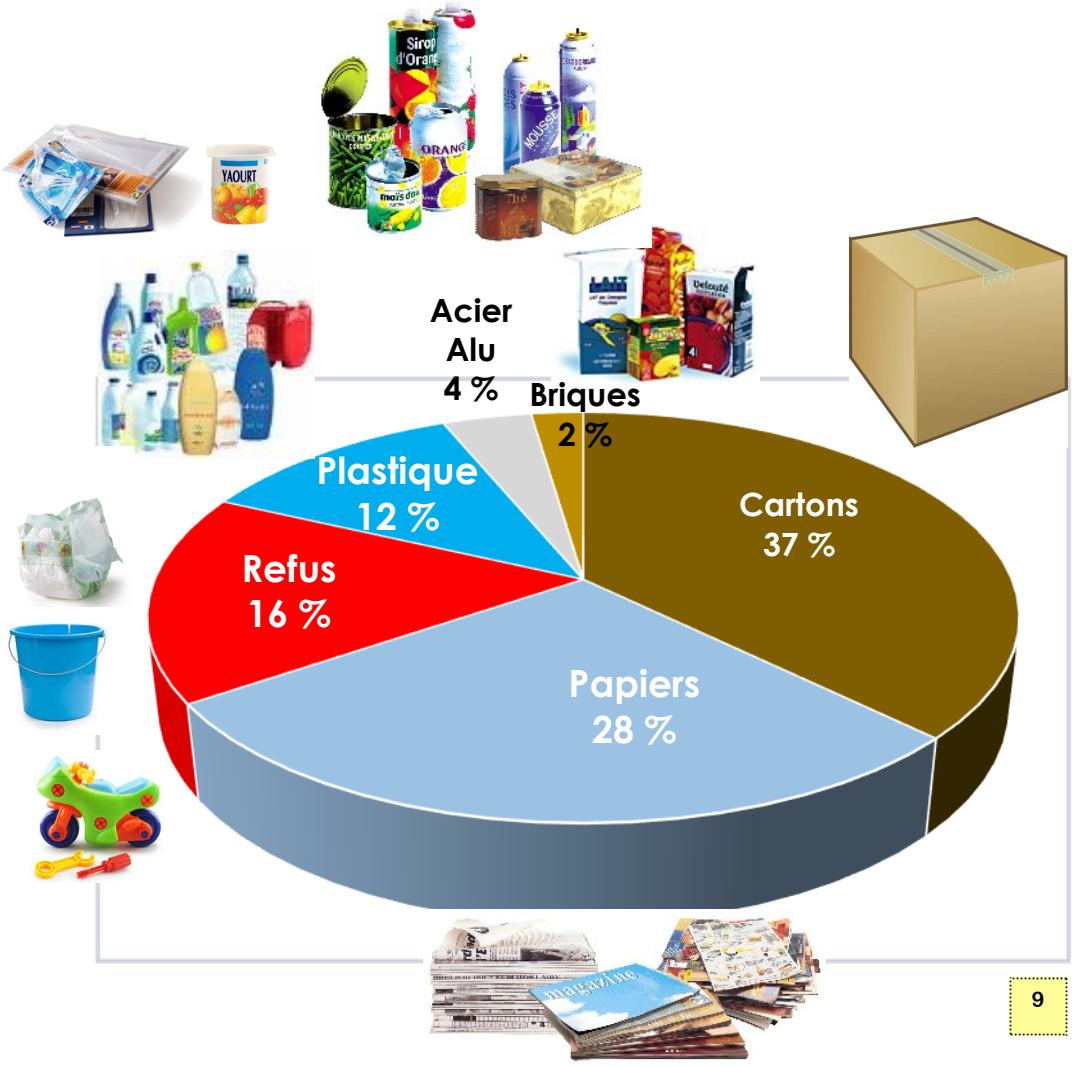

TRAITEMENT : LES CHIFFRES CLES 2017

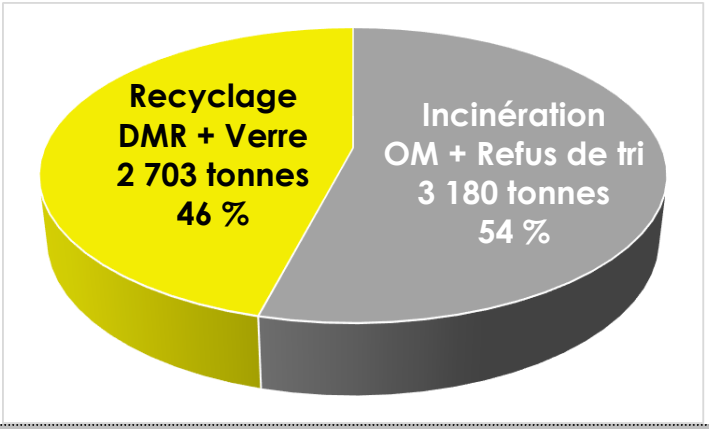

ORDURES MENAGERES RESIDUELLES : DESTINATION USINE D'INCINERATION

L'usine d'incinération SYBERT de Besançon est équipée de 2 fours.
Elle permet d'incinérer 7 Tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles par heure et a une capacité annuelle de 55 000 Tonnes.

Déchets entrants		Produits sortants	
O.M.R.	2 949,54 T	Métaux ferreux	50 T
		Métaux non ferreux	2 T
Erreurs de tri	230,57 T	Mâchefers	471 T
		REFIOM	110 T
		Chaleur	3 334 MWHte
		Électricité	148 MWHe

DECHETS DU BAC JAUNE : DESTINATION CENTRE DE TRI

1 277,08 tonnes de DMR ont été triées au centre de tri en 2017.
Les matières sont séparées puis mise en balle avant d'être acheminés dans les usines de recyclage.
200,7 tonnes de papiers ont été collectées et triées par l'association TRI.

Déchets entrants		Produits sortants	
DMR (bac jaune)	1 477,78 T	Plastique	163,89 T
		Cartons Briques alimentaires	352,70 T
		Papiers	618,14 T
		Emballages Acier Alu	69,48 T
		Erreurs de tri	230,57 T
		TOTAL	1 434,78 T

La différence entre le flux entrant et le flux sortant s'explique par la présence de stock de l'année précédente

DEPENSES : LES CHIFFRES CLES 2017

DEPENSES DU SERVICE ORDURES MENAGERES EN 2017

			Rappel 2016	2017	2017 en %
COLLECTE 308 530,24 € 31,04 %	Verre	SOLOVER	59 329,80 €	59 290,52 €	2,43%
	Sélective	WETZEL + NICOLLIN	221 248,38 €	236 261,45 €	9,68%
	Ordures Ménagères Résiduelles	WETZEL + NICOLLIN	444 400,84 €	446 524,79 €	18,29%
	Encombrants	TRI (WETZEL PAS FACTURE EN 2017)	15 097,45 €	15 718,51 €	0,64%
TRAITEMENT 1 516 860,03 € 62,14 %	Recyclables	SYBERT	233 163,38 €	291 403,55 €	11,94%
	Incinération (Taxe comprise)	SYBERT	381 294,76 €	449 533,51 €	18,42%
	Participation (administration/ composteurs/ déchetteries/prévention	SYBERT	763 670,69 €	768 612,28 €	31,49%
	Provision démantèlement ancien four	SYBERT	36 973,36 €	7 310,69 €	0,30%
AUTRES CHARGES 28 581,56 € 2,78 %	Charges à caractère général	Communication 4 416,80 € Logiciel RI 5 813,09 € Titres annulés ? € Administration 8 661,71 € Matériel 9 689,96 €		28 581,56 €	1,17%
	Salaires Technicien		Ccpo 2016 : salaire + indemnités	39 280,45 €	1,61%
DOTATION AUX AMORTISSEMENT 98 590,26 € 4,04 %	Amortissement bacs / système embarqué RI			98 590,26 €	4,04%
Total dépenses 2017 (hors investissements)			**€**	**2 441 107,57 €**	**100,00%**

Les frais de collecte ont subi la révision de prix classique.
Les frais de traitement au Sybert ont augmenté :
Incinération : + 18 % car manquent les Abbans en 2016 et le coût à la tonne est passé de 102,50 à 122,50 €/t et la TGAP de 4,13 €/t à 6 €/t.
Tri : + 25 %: car tonnage a augmenté de + 10 % de tonnage avec
La participation (contribution/habitant) Sybert a augmenté de 0,65 % avec notamment la provision pour le futur démantèlement des fours d'incinération qui est passé d'1,65 €HT/hab à 2,02 €HT/hab.
Le montant total des factures des réparations des CSE était de 9 204,36 € mais sera payé en 2018.

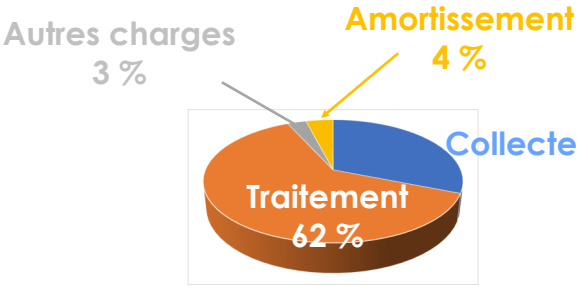

RECETTES : LES CHIFFRES CLES 2017

La Communauté de Communes facture une Redevance Incitative (RI) basée sur le volume des bacs et le nombre de présentations à la collecte.
Ce mode de calcul s'applique aux bacs gris (abonnement + levées) et aux bacs jaunes (abonnement) sur les territoires de l'ex CCALL et l'ex CCPO et uniquement sur les bacs gris (abonnement + levées) sur l'ex CCCQ.

La caution de 30€ qui avait été facturée aux usagers sur leur 1ère facture RI en 2012 ont été remboursés sur leur facture du 1er semestre 2017 sur l'ex territoire de la CCPO.

RECETTES DU SERVICE ORDURES MENAGERES EN 2017				
Nature du financement		Rappel 2016	en €	%
Redevance Incitative	RI	1 841 675,61 €	2 057 163,91 €	80,56%
Reprise des produits triés	Vente de matériaux valorisés	112 494,16 €	121 670,26 €	4,76%
Soutiens Recyclage Emballages	Eco-Emballages	351 367,83 €	373 506,50 €	14,63%
Soutiens Recyclage Papiers	Eco Folio	23 807,72 €	0 € Soutiens de 2016 versés en 2018 : 24 404,21 €	0,00%
Divers	SUBVENTION VAL ST VITOIS BACS ABBANS	18 748,05 €	10 098,00 €	0,04%
	PLP (ORNANS)	118,80 €	0 €	0,00%
TOTAUX	**Total recettes 2017**	**2 348 212,17 €**	**2 553 438,67 €**	**100,00%**

Excédent reporté 152 006.45 €

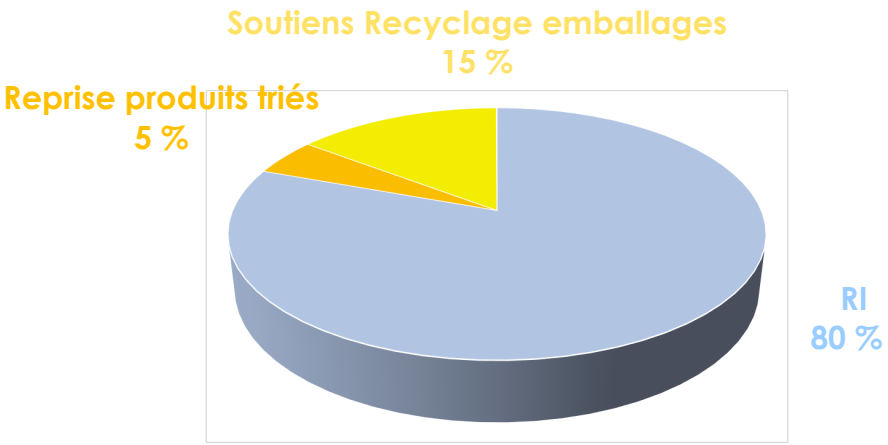

RECAPITULATIF 2017

	DEPENSES	RECETTES	COUTS RESTANTS
OM	896 058,30 €	0,00 €	896 058,30 €
RECYCLABLES (DMR + VERRE + PAPIERS)	586 955,52 €	495 176,76 €	91 778,76 €
CONTRIBUTIONS SYBERT	775 922,97 €	0,00 €	775 922,97 €
ENCOMBRANTS	15 718,51 €	0,00 €	15 718,51 €
CHARGES GENERALES ET DE PERSONNEL	67 862,01 €	10 098,00 €	57 764,01 €
AMORTISSEMENTS	98 590,26 €	0,00 €	98 590,26 €
TOTAL	**2 441 107,57 €**	**505 274,76 €**	**1 935 832,81 €**

RI 2017 **2 057 163,91 €**

Soit, par habitant :

	€	Pour 100 €
OM	35,93 €	46,3 €
RECYCLABLES (DMR + VERRE + PAPIERS)	3,68 €	4,7 €
CONTRIBUTIONS SYBERT	31,12 €	40,1 €
ENCOMBRANTS	0,63 €	0,8 €
CHARGES GENERALES ET DE PERSONNEL	2,32 €	3,0 €
AMORTISSEMENTS	3,95 €	5,1 €
TOTAL	**77,63 €**	

Communauté de Communes
Loue Lison

7 rue Edouard Bastide
25290 ORNANS
03 81 57 16 33

Service Gestion des Déchets
03 81 57 16 70
03 81 63 84 63
service.dechets@cclouelison.fr